

citizen or permanent resident within the meaning of the *Immigration Act, 1976* and among whom there must be at least one representative from each region of Canada.”

Après débat,

La motion, mise aux voix, est différée à plus tard.

L'honorable sénateur Stewart propose
Que l'article 2 soit adopté.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Langlois propose

Que la version française de l'article 3 soit modifiée par substitution, de la ligne 26, page 1, et des lignes 1 à 10, page 2, de ce qui suit:

«et efficaces, utilisant plus efficacement et économiquement tous les modes de transports existants, est essentielle à la satisfaction des besoins des expéditeurs et des voyageurs tout comme à la prospérité et à la croissance économique du Canada et de ses régions, d'autre part, ces objectifs sont plus vraisemblablement réalisables lorsque tous les transporteurs sont en situation de concurrence tant à l'intérieur de leurs modes respectifs que parmi les divers autres modes de transports, à condition que, compte»

Après débat,

La motion, mise aux voix, est rejetée.

L'honorable sénateur Langlois propose

Que la version française de l'article 3 soit modifiée en retranchant le mot «abusivement», ligne 25, page 2, et en le remplaçant par le mot «injustement».

Après débat,

La motion, mise aux voix, est rejetée.

L'honorable sénateur Doody propose

Que la version française de l'article 3 soit modifiée par substitution des lignes 30 à 36, page 2, de ce qui suit:

«économique régional et que soit maintenu un équilibre entre les objectifs de rentabilité des liaisons de transport et ceux de développement économique régional en vue de la réalisation du potentiel économique de chaque région;»

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Langlois propose

Que la version française de l'article 3 soit modifiée en retranchant le mot «abusif», ligne 11, page 3, et en le remplaçant par le mot «indu».

Après débat,

La motion, mise aux voix, est rejetée.

L'honorable sénateur Langlois propose

Que la version française de l'article 3 soit modifiée en retranchant le mot «abusif», ligne 14, page 3, et en le remplaçant par le mot «indu».

Après débat,

La motion, mise aux voix, est rejetée.

L'honorable sénateur Doody propose

Que l'article 3, tel que modifié, soit adopté.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

After debate,

The question being put on the motion, it was agreed to postpone it.

The Honourable Senator Stewart moved,—
THAT clause 2 carry.

After debate,

The question being put on the motion, it was agreed to.

The Honourable Senator Langlois moved,—

THAT the French version of clause 3 be amended by substituting for line 26, page 1, and lines 1 to 10, page 2, the following:

“et efficaces, utilisant plus efficacement et économiquement tous les modes de transports existants, est essentielle à la satisfaction des besoins des expéditeurs et des voyageurs tout comme à la prospérité et à la croissance économique du Canada et de ses régions, d'autre part, ces objectifs sont plus vraisemblablement réalisables lorsque tous les transporteurs sont en situation de concurrence tant à l'intérieur de leurs modes respectifs que parmi les divers autres modes de transports, à condition que, compte”

After debate,

The question being put on the motion, it was defeated.

The Honourable Senator Langlois moved,—

THAT the French version of clause 3 be amended by striking out the word “abusivement”, line 25, page 2, and substituting the word “injustement”.

After debate,

The question being put on the motion, it was defeated.

The Honourable Senator Doody moved,—

THAT the French version of clause 3 be amended by substituting for lines 30 to 36, page 2, the following:

“économique régional et que soit maintenu un équilibre entre les objectifs de rentabilité des liaisons de transport et ceux de développement économique régional en vue de la réalisation du potentiel économique de chaque région;”

The question being put on the motion, it was agreed to.

The Honourable Senator Langlois moved,

THAT the French version of clause 3 be amended by striking out the word “abusif”, line 11, page 3, and substituting the word “indu”.

After debate,

The question being put on the motion, it was defeated.

The Honourable Senator Langlois moved,—

THAT the French version of clause 3 be amended by striking out the word “abusif”, line 14, page 3, and substituting the word “indu”.

After debate,

The question being put on the motion, it was defeated.

The Honourable Senator Doody moved,—

THAT clause 3 carry as amended.

The question being put on the motion, it was agreed to.